Comité social du personnel



COS - 215 rue Garibaldi - 69003 Lyon

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 16 h - fermé les mardis et jeudis Mail : cosmely@grandlyon.com - Site : www.cosmely.fr - Tél. : 04 78 63 40 03



CERTAINES PRESTATIONS DU COS ÉVOLUENT À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024. DÉCOUVREZ CI-DESSOUS LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS :

BILLETTERIE

- L'ensemble de la billetterie achetée au COS pourra être payée avec macartevacances.
- La participation du COS pour la **billetterie cinéma** sera de 2 € par billet dans la limite de 6 à 12 places (en fonction de votre composition familiale) tous les 4 mois.



CULTURE/LOISIRS

- La participation du COS pour les prestations
 « Abonnement presse enfant »,
 « Sorties et voyages »,
 « Spectacles et matchs » sera calculée en fonction de votre tranche d'imposition. Pensez à bien fournir votre avis d'imposition 2023 (sur vos revenus 2022).
- La participation du COS pour l'allocation « Spectacles et sites » sera uniquement déduite des achats effectués au COS ou sur la billetterie Emile's. Il n'y aura plus de remboursement sur facture.

VACANCES

- Deux nuitées minimum seront nécessaires pour le remboursement des frais d'hébergement dans le cadre de l'**allocation vacances.**
- La participation du COS pour les camps enfants proposés par des organismes partenaires sera remplacée par un camp organisé par le COS du 6 au 13 juillet 2024 pour les enfants des agents de la Métropole. La participation dans le cadre de l'allocation vacances enfants (colonies, centres aérés...) est maintenue dans les mêmes conditions qu'en 2023.